

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
MESURES VISANT L'ENSEMBLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES						
1	Publiciser les réalisations des municipalités et des ICI qui visent une meilleure gestion des matières résiduelles via un article dans le journal « Facteur Vert ».	La MRC désire reconnaître et encourager les réalisations de saine gestion des matières résiduelles auprès des municipalités et des ICI.	MRC du VSF	Annuel	Reportée	Cette mesure est reportée en 2018.
2	Créer une banque d'articles de sensibilisation sur les sujets reliés à la gestion des matières résiduelles et la partager avec les municipalités et les organismes pour diffusion.	Des articles sur la collecte des matières compostables, sur le bilan de l'escouade verte, sur la collecte des feuilles mortes et autres sujets ont été partagés avec les municipalités afin qu'elles les diffusent.	MRC du VSF	En continu	En cours	
3	Organiser une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités afin d'échanger sur la gestion des matières résiduelles au niveau municipal.	Deux rencontres avec les directeurs généraux des municipalités se sont tenues le 12 avril et le 12 septembre 2017. Les sujets abordés concernaient le suivi sur la collecte des matières compostables et les mesures du PGMR prévues en 2017 et 2018.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	Une rencontre avec les inspecteurs municipaux s'est tenue le 28 novembre 2017 afin de discuter de la gestion des boues de fosses septiques.
4	Maintenir le projet d'escouade verte et encourager les municipalités à y participer.	Durant l'été 2017, sept municipalités ont participé au projet d'escouade verte, soit le Cleveland, Canton de Melbourne, Kingsbury, Richmond, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Valcourt et Windsor. La MRC a formé et supervisé les patrouilleurs et a fourni le matériel et les outils de communication. Le principal thème abordé était la gestion des matières compostables.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
5	Mettre à jour le « Bottin des récupérateurs du Val-Saint-François » et développer la version électronique.	La MRC désire développer une version électronique du « Bottin des récupérateurs de Val-Saint-François » afin d'informer les citoyens sur les endroits où ils peuvent se départir de leurs matières résiduelles.	MRC du VSF	2017	Reportée	Étant donné que la MRC procédera à la refonte de son site web en 2018, cette mesure a été reportée pour être effectuée en même temps que le site web.
6	Inscrire la MRC à l'attestation « ICI on Recycle » et encourager les municipalités et autres ICI à adhérer.	Le 14 juin 2017, la MRC a reçu la confirmation que sa candidature au Niveau 1 – Engagement du programme ICI ON RECYCLE! avait été acceptée. Un communiqué a été diffusé en septembre 2017 dans le journal de la MRC afin de mentionner cette nouvelle certification et de faire la promotion du programme.	MRC du VSF	Décembre 2017	Complétée	Les démarches se poursuivront en 2018 pour atteindre les exigences du Niveau 2 – Mise en œuvre.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
7	Faire connaître aux ICI et aux entrepreneurs en CRD les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	Des rencontres ponctuelles avec divers intervenants ont été organisées afin de les informer sur les mesures contenues dans le PGMR.	MRC du VSF	2017	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2018.
8	Offrir un support aux ICI pour la gestion de leurs matières résiduelles.	La MRC désire offrir un soutien aux ICI de son territoire afin de les aider à améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.	MRC du VSF	2017	En cours	L'élaboration d'un service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles auprès des ICI est en cours avec l'organisme <i>Addere Services-conseils</i> . Ce service devrait être offert en 2018.
9	Rédiger une politique d'acquisition de biens basée sur le principe des 3RV-E et la consommation responsable et la faire adopter par la MRC et ses municipalités.	Une politique d'acquisition de biens sera développée afin de guider les personnes responsables des acquisitions au sein de la MRC	MRC du VSF	2019	-	
10	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E auprès des écoles primaires et secondaires ainsi que des camps de jour et des centres pour personnes âgées.	Une firme spécialisée dans l'éducation relative à l'environnement a été embauchée au printemps 2017 pour effectuer une tournée d'information auprès des écoles primaires et secondaires de la MRC. Le thème abordé était la gestion des matières organiques.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
11	Encourager la tenue d'événements écoresponsables.	La MRC désire développer des outils afin d'encourager les organisateurs d'événements à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles.	MRC du VSF	2017	Reportée	Cette mesure est reportée en 2018
12	Publier les résultats des quantités de matières récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC dans le journal « Facteur Vert ».	Les résultats annuels de chacune des municipalités en lien avec les quantités récupérées et éliminées seront diffusés dans le « Facteur Vert » et sur la page Facebook de la MRC. Dans l'édition de l'automne 2017 du Facteur Vert, les résultats préliminaires de la collecte des matières compostables ont été présentés.	MRC du VSF	Annuel	Complétée en partie	
13	Créer un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec des représentants des différents milieux.	Le 20 avril 2016, le conseil de la MRC a adopté une résolution créant un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec des représentants des différents milieux.	MRC du VSF	Annuel	Reportée	La rencontre prévue en décembre 2017 a été reportée en 2018.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
14	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus municipaux.	Le 18 janvier 2017, le bilan des mesures du PGMR réalisées durant l'année 2016 et celles prévues pour l'année 2017 ont été présentés au conseil de la MRC.	MRC du VSF	Annuel	Reportée	Le bilan annuel du PGMR pour l'année 2017 sera présenté en 2018.
15	Rédiger le rapport de suivi annuel du PGMR et réviser le PGMR cinq ans après son entrée en vigueur.	Le rapport de suivi du PGMR pour l'année 2017 a été adopté par le conseil de la MRC et transmis au MDDELCC le 21 juin 2018.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
16	Adopter une résolution pour demander au gouvernement d'obliger les ICI-CRD à fournir les données sur les matières résiduelles qu'ils produisent.	Pour avoir un portrait plus complet de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRC adoptera une résolution afin de demander au gouvernement d'obliger les ICI à fournir l'information sur les matières qu'ils produisent.	MRC du VSF	2017	Reportée	Cette mesure est reportée en 2018.
MESURES VISANT LES MATIÈRES RECYCLABLES						
17	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par Récup-Estrie.	En plus d'appuyer la campagne « Ça va où? » de Récup-Estrie, la MRC a également participé à l'élaboration d'un nouveau site web pour les entreprises qui veulent récupérer	MRC du VSF	En continu	En cours	
18	Maintenir et promouvoir le service de prêt de bacs lors de la tenue d'évènements spéciaux.	En 2017, ce service a été utilisé lors de la « Randonnée gourmande du Val-Saint-François ».	MRC du VSF	En continu	En cours	
19	Maintenir le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables.	Le nouveau contrat de collecte sélective des matières recyclables a débuté le 1 ^{er} janvier 2017 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2021.	MRC du VSF	En continu	En cours	
20	Réévaluer le service de collecte sélective offert dans les multilogements afin d'améliorer la desserte et d'accroître la participation.	Dans le cadre du nouveau contrat pour la collecte des matières recyclables, un service de conteneur de 4 verges cubes a été offert et ce type de conteneur a été installé dans plusieurs endroits, principalement dans des ICI et des multilogements.	MRC du VSF	2017	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2018.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
21	Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les lieux publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie (matières organiques).	La demande de financement faite par la MRC pour l'achat d'îlots de récupération dans le cadre du <i>Programme de récupération hors foyer</i> a été acceptée. La commande des équipements a été effectuée, mais étant donné des délais de livraison inhabituels, les îlots prévus le long de la piste cyclable seront installés seulement au printemps 2018. Une demande en ce sens a été faite et acceptée par les gestionnaires du programme.	Municipalités MRC du VSF	2017	En cours	Les îlots de récupération le long de la piste cyclable seront installés au printemps 2018.
22	Mettre en place un projet-pilote pour récupérer le polystyrène à l'écocentre régional du Val-Saint-François.	En 2017, un point de dépôt pour la récupération du polystyrène a été mis à la disposition des citoyens à l'écocentre régional de la MRC. Le polystyrène doit être trié en trois catégories : d'isolation, alimentaire et d'emballage.	MRC du VSF	2017	Complétée	
23	Mettre en place un point de dépôt pour récupérer le verre à l'écocentre régional du Val-Saint-François et étudier les opportunités pour améliorer la gestion du verre dans la MRC.	Depuis novembre 2016, un point de dépôt pour le verre a été mis à la disposition des citoyens à l'écocentre régional de la MRC. En 2017, 4,68 tm. de verre ont été récupérés.	MRC du VSF	2016	Complétée	En 2017, un comité a été créé par Recyc-Québec pour étudier la pertinence d'installer des dépôts pour le recyclage du verre. La MRC est un des partenaires impliqués dans le cadre de cette étude.
MESURES VISANT LES MATIÈRES ORGANIQUES						
24	Sensibiliser les citoyens sur la pratique de l'herbicyclage et de l'entretien écologique des pelouses via un article dans le journal « Facteur Vert » chaque printemps.	Un article traitant de l'herbicyclage a été publié dans l'édition d'avril 2017 du journal « Facteur Vert » de la MRC. Le sujet a également été abordé par les écopatrouilleurs de l'escouade verte durant l'été.	MRC du VSF	Annuel	Complété	
25	Offrir, dans toutes les municipalités de la MRC, un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI assimilables au service municipal.	Le 1 ^{er} mai 2017, la collecte des matières compostables a débuté dans onze municipalités de la MRC, soit Bonsecours, Cleveland, Lawrenceville, Racine, Richmond, Saint-Claude, Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Canton de Valcourt et Valcourt, en plus de se poursuivre à Windsor. Au total, ce sont 1 410 t.m. qui ont été récupérées.	Municipalités MRC du VSF	2017	Complété	La municipalité de Val-Joli prévoit implanter la collecte des matières compostables en 2018.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
26	Pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte des matières organiques, implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire sur le territoire et suivi des résultats.	Les municipalités de Kingsbury, Maricourt, Melbourne Canton et Ulverton ont opté pour un programme obligatoire de compostage domestique. À l'été 2017, dans le cadre de leur projet d'escouade verte, les municipalités de Kingsbury et du Canton de Melbourne ont procédé à un inventaire des résidences faisant du compostage domestique.	Municipalités	2017	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2018.
27	Évaluer la pertinence de mettre en place une collecte spéciale de matières organiques auprès des gros générateurs.	Afin d'offrir un service de collecte des matières organiques aux gros générateurs dont le service municipal ne suffit pas, une évaluation des options possibles sera effectuée.	MRC du VSF	2018	-	
28	Poursuivre les collectes spéciales de feuilles d'automne et d'arbres de Noël.	En janvier 2017, lors des collectes d'arbres de Noël, plus de 600 arbres ont été récupérés sur le territoire de la MRC. Quant aux collectes de feuilles d'automne, elles ont permis de ramasser près de 6 000 sacs de feuilles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
29	Développer un outil d'information sur les collectes spéciales d'arbres de Noël à remettre aux citoyens qui achètent un arbre de Noël par les sites de vente.	La MRC désire informer les citoyens qui achètent un arbre de Noël de la manière de le récupérer, en développant un outil d'information qui sera distribué par les sites de vente participants.	MRC du VSF	2017	-	Cette mesure est reportée en 2018.
30	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration et implanter les solutions retenues.	Dans le but de valoriser les boues issues des stations d'épuration municipales, la MRC désire évaluer les scénarios applicables.	MRC du VSF	2018	-	
31	Mettre en place un programme municipal de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y en a pas avec obligation de valoriser les boues.	Lors de l'élaboration du PGMR en 2015, six municipalités géraient un programme de vidange des fosses septiques. Depuis, une autre municipalité s'est ajoutée à la liste et d'autres travaillent à le mettre en place sur leur territoire.	Municipalités	2017	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2018.
32	Transmettre annuellement à la MRC l'information sur la gestion des boues municipales.	Afin d'avoir un portrait complet de la gestion des boues municipales sur son territoire, la MRC élaborera un questionnaire qui sera rempli par les municipalités chaque année.	Municipalités	2017	Reportée	Cette mesure est reportée en 2018.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
33	Évaluer la possibilité d'implanter une installation de traitement des matières organiques lorsque les quantités récupérées seront suffisantes.	En fonction des coûts et de la quantité de matières organiques à traiter, la MRC évaluera la pertinence d'implanter une installation de traitement sur son territoire.	MRC du VSF	2020	-	
MESURES VISANT LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)						
34	Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction.	Un outil sera confectionné pour informer les citoyens sur les endroits où ils peuvent se départir de leurs résidus de CRD pour que ceux-ci soient valorisés.	Municipalités MRC du VSF	2017	Reportée en 2018	
35	Évaluer la possibilité d'obliger la valorisation des résidus de CRD dans les règlements municipaux.	Une analyse sera faite pour déterminer la pertinence d'obliger la valorisation des résidus de CRD.	Municipalités MRC du VSF	2020	-	
36	Maintenir les services de l'écocentre régional et de l'écocentre occasionnel de Valcourt.	L'écocentre régional a été ouvert du 26 avril 2017 au 25 novembre 2017 tandis que l'écocentre occasionnel de la zone de Valcourt s'est tenu à onze reprises durant la saison 2017.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
37	Collaborer à la tenue d'écocentre d'un jour mis en place par les municipalités.	La MRC a collaboré aux deux écocentres d'un jour organisés par la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, qui se sont tenu les 27 mai et 23 septembre 2017.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
38	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de briques et d'asphalte dans les contrats municipaux.	La MRC rédigera un modèle de clause qui sera proposé aux municipalités afin que les résidus de béton, de briques et d'asphalte soient valorisés dans les contrats municipaux.	Municipalités MRC du VSF	2017	Reportée en 2018	
MESURES VISANT LES ENCOMBRANTS						
39	Adopter une réglementation pour limiter le nombre de collectes d'encombrants à un maximum de trois collectes par années.	Afin d'encourager les citoyens à valoriser leurs encombrants, le nombre de collectes d'encombrants sera limitée à trois par années.	Municipalités	2017	-	En 2017, certaines municipalités ont adopté un règlement limitant le nombre de collectes d'encombrant à trois par année. Il reste quelques municipalités dont aucune limitation n'est fixée. Cette mesure se poursuivra donc en 2018.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
40	Évaluer les scénarios afin que les encombrants ramassés lors des collectes municipales soient valorisés et mettre en place la solution retenue.	La MRC évaluera les différentes solutions qui permettraient de valoriser les résidus encombrants qui sont ramassés lors des collectes municipales.	Municipalités MRC du VSF	2018	-	
MESURES VISANT DES MATIÈRES SPÉCIFIQUES						
41	Adopter une résolution afin de suggérer au gouvernement, des produits à intégrer prioritairement dans la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Le 20 avril 2016, la MRC a adopté une résolution afin de demander au Ministre du MDDELCC de soumettre les plastiques agricoles ainsi que les matelas et meubles rembourrés à la responsabilité élargie des producteurs. Aucune nouvelle résolution n'a été adoptée en 2017.	MRC du VSF	Annuel	Reportée	Une autre résolution devrait être adoptée par la MRC en 2018.
42	Développer le réseau de points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Afin d'offrir une plus grande accessibilité aux citoyens, la MRC désire, en collaboration avec les municipalités, développer de nouveaux points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Municipalités MRC du VSF	2017	Reportée	Cette mesure est reportée en 2018.
43	Poursuivre le « Programme pour l'achat de couches lavables ».	Durant l'année 2017, 28 familles ont bénéficié d'une subvention pour financer une partie de l'achat de couches lavables.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
44	Maintenir les collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.	En 2017, trois collectes de résidus domestiques dangereux ont eu lieu les 6, 13 et 20 mai dans les zones de Valcourt, Windsor et Richmond, avec la participation des différents partenaires et bénévoles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
45	Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC.	En 2017, les municipalités de Melbourne Canton, de Saint-Claude, de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et d'Ulverton ont effectué la collecte de plastique auprès de leurs agriculteurs. De plus, la MRC a obtenu une aide financière du MAMOT afin d'effectuer une étude sur la mise en commun des collectes de plastiques agricoles dans la MRC. Cette étude sera réalisée durant l'année 2018.	MRC du VSF	Décembre 2018	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2018.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
46	Vérifier la possibilité que l'écocentre régional devienne partenaire de l'organisme AgriRécup pour la récupération des contenants vides de pesticides et de fertilisants provenant du secteur agricole.	La MRC aimerait, par le biais de son écocentre régional, devenir partenaire avec l'organisme <i>AgriRécup</i> afin de permettre aux agriculteurs d'y apporter leurs contenants vides de pesticides et de fertilisants.	MRC du VSF	2017	Reportée	Cette mesure est reportée en 2018.
47	Adopter une réglementation municipale pour interdire de mettre les matières suivantes dans le bac à déchets : <ul style="list-style-type: none"> • Matières recyclables acceptées dans la collecte sélective; • Matières organiques; • Bois. 	Afin de se conformer à l'obligation gouvernementale visant à interdire les matières recyclables, les matières organiques et le bois, un modèle de règlement sera proposé aux municipalités.	Municipalités Municipalités Municipalités	2017 2020 2017	Reportée - Reportée	Cette mesure sera reportée en 2018 en ce qui a trait aux matières recyclables et au bois.
48	Adopter des mesures d'acquisition de connaissances sur les quantités de résidus d'activités municipales.	Un questionnaire sera envoyé aux municipalités pour connaître les quantités de résidus de balayage, abrasifs et autres produits du même type qu'ils produisent chaque année.	MRC du VSF	2019	-	
MESURES VISANT LES DÉCHETS						
49	Effectuer une caractérisation des matières envoyées à l'élimination afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement.	Une fois l'ensemble des mesures mises en place, l'analyse de la composition de déchets permettra de déterminer les matières problématiques et d'orienter les prochaines actions.	MRC du VSF	2020	-	
50	Adopter une réglementation pour limiter la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'ordure à un bac roulant (360 litres).	Afin d'inciter les citoyens à utiliser les différents services de récupération à leur disposition, la collecte des déchets sera limitée à un bac roulant par collecte.	Municipalités	2018	-	
51	Maintenir la collecte municipale des déchets actuellement offerte sur le territoire de la MRC.	La collecte municipale des déchets dessert tous les secteurs résidentiels de la MRC.	Municipalités	En continu	En cours	Certaines municipalités ont révisé la fréquence de collecte des déchets sur leur territoire à la suite de l'implantation de la collecte des matières compostables.

Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2017

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
52	Évaluer la pertinence de réduire la fréquence des collectes municipales de déchets.	En 2017, avec l'implantation de la collecte des matières organiques, certaines municipalités ont décidé de réduire la fréquence des collectes des déchets dans leur municipalité.	MRC du VSF	2018	-	
53	Évaluer la possibilité d'octroyer un seul contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire.	La MRC évaluera les coûts et la faisabilité d'octroyer un seul contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la MRC.	MRC du VSF	2018	-	En 2018, la MRC a obtenu une aide financière du MAMOT afin d'effectuer une étude sur la mise en commun des collectes de déchets dans la MRC. Cette étude sera réalisée durant l'année 2018.
54	Effectuer le suivi et la surveillance de la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de la MRC	La SGMR assure le suivi et la surveillance des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de façon rigoureuse.	SGMR	En continu	En cours	
55	Adopter un règlement afin de limiter à 10 000 t/an l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.	Le 21 décembre 2016, la MRC a adopté le règlement 2016-06 limitant la mise en décharge ou l'incinération, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, pour toute période courue du 1 ^{er} janvier au 31 décembre d'une année donnée, à une quantité maximale de 10 000 t/an de matières résiduelles.	MRC du VSF	2016	Complété	

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 5 logements et moins incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 50 % en 2017, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation desservies pour l'année 2017, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MDDELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, K ou M. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 5 logements et moins a un objectif de desserte de 250 unités d'occupation résidentielle en 2017, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web). Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épandues, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2017. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2017. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf>.

- l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires pour traiter les matières organiques résidentielles. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales (résidus verts incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation des composteurs de ce type. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC du Val-Saint-François

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires			Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles uniquement végétales		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)		
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA))		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
42040	Bonsecours (M)	332	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	332	29	05-2017	12-2017				
42110	Cleveland (CT)	695	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	695	29	05-2017	12-2017				
42070	Kingsbury (VL)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					37	01-2017		
42045	Lawrenceville (VL)	276	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	276	29	05-2017	12-2017				
42065	Maricourt (M)	197	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					68	01-2017		
42075	Melbourne (CT)	463	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					149	01-2017		
42032	Racine (M)	709	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	709	29	05-2017	12-2017				
42098	Richmond (V)	1226	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1226	29	05-2017	12-2017				
42100	Saint-Claude (M)	604	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	604	29	05-2017	12-2017				
42025	Saint-Denis-de-Brompton (P)	1888	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1888	29	05-2017	12-2017				
42020	Saint-François-Xavier-de-Brompton (P)	885	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	885	29	05-2017	12-2017				
42050	Sainte-Anne-de-la-Rochelle (M)	279	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	279	29	05-2017	12-2017				
42005	Stoke (M)	1169	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
42078	Ulverton (M)	193	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					115	01-2017		
42095	Val-Joli (M)	636	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8	38	01-2017	12-2017				
42060	Valcourt (CT)	472	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	472	29	05-2017	12-2017				
42055	Valcourt (V)	684	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	684	29	05-2017	12-2017				
42088	Windsor (V)	1984	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1984	38	01-2017	12-2017				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

Nom du répondant :

Fonction :

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

Date